

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »  
Commission « développement économique  
local, commerce et emploi »

Conseil municipal du 21 mai 2014

Séance du 12 mai 2014

## 3 Budget Principal – décision modificative n°1

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, M. DEME, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. MONTES, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Était absent non excusé : M. AKABLI Adhane

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Il vous est proposé de modifier le Budget Primitif 2014 par l'adoption d'une décision modificative.

La présente décision modificative s'élève à 150 000 €.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

**Dépenses – section d'investissement : 150 000 €**

Chapitre 26

Compte : 90/261/AA = 50 000 €

Chapitre 23

Compte : 824/2315/0750/UR = - 200 000 €

Compte : 01/238/AA = 150 000 €

Chapitre 041

Compte : 90/261/AA = 150 000 €

**Recettes – section d'investissement : 150 000 €**

Chapitre 041

Compte : 01/238/AA = 150 000 €

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » et de la commission « développement économique local, commerce et emploi » en date du 12 mai 2014

Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 32

Contre : 6

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'adopter la modification budgétaire du budget primitif 2014, comme présenté au rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MAI 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



**DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 28.05.2014

et publication ou notification le... 28.05.2014

CREIL le... 28.05.2014.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy